

1. Renseignements sur l'identité du requérant

Propriétaire Entrepreneur Professionnel

Nom de l'entreprise (le cas échéant)				
Nom de famille (lettres moulées)		Prénom (lettres moulées)		Préfixe
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)				
Ville		Province		Code postal
Téléphone résidence	Téléphone cellulaire	Téléphone travail	Poste	Courriel

***N.B. Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande**

2. Renseignements sur l'identité du propriétaire de l'immeuble (si différent du requérant)

Nom de famille du propriétaire (lettres moulées)		Prénom (lettres moulées)		Préfixe
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)				
Ville		Province		Code postal
Téléphone résidence	Téléphone cellulaire	Téléphone travail	Poste	Courriel

3. Renseignements relatifs à la demande

Arrondissement auquel la demande est adressée		
<input type="checkbox"/> Beauport	<input type="checkbox"/> La Cité-Limoilou	<input type="checkbox"/> Les Rivières
<input type="checkbox"/> Charlesbourg	<input type="checkbox"/> La Haute-Saint-Charles	<input type="checkbox"/> Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Numéro de demande de permis :		
Détail des travaux (description détaillée des modifications ou des correctifs) : 		
Coûts additionnels aux travaux :		

4. Signature

Limitation de responsabilité et déclaration du requérant

Le requérant d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par ce permis ou certificat, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble ou de tout titulaire d'un droit réel dans celui-ci, préalablement à l'exécution des travaux projetés. De même, le requérant d'une modification d'un permis de construction ou d'un certificat, qui n'est pas celui indiqué dans la demande d'origine, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du requérant antérieur pour modifier la demande.

Le requérant soussigné certifie que les données contenues dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints sont vraies, exactes et complètes.

Le requérant soussigné consent que les documents fournis dans le cadre d'une demande de démolition complète nécessitant l'approbation de la Commission d'urbanisme, pourront être rendus publics lors d'une audition ou d'une séance publique. Le requérant comprend, dans ce même contexte, que ces documents pourront être publiés sur le site Internet de la Ville de Québec.

Le fonctionnaire désigné délivre un permis (ou un certificat) s'il constate, sur la foi des documents soumis, que le projet est conforme à la réglementation en vigueur.

La réglementation applicable est accessible au Service du greffe et des archives et sur le site Internet de la Ville de Québec.

Signature du requérant

Date (aaaa-mm-jj)

5. Envoi de votre formulaire

Documents exigés

- Plans de construction complets (incluant une note sur les modifications apportées)
- Plans de construction partiels (indiquez les numéros de pages remplacées) incluant une note sur les modifications apportées
- Plan projet d'implantation
- Autres documents (ex. bordereau des matériaux)

Veillez retourner votre formulaire dûment rempli et signé via le [site de dépôt en ligne](#) ou à votre bureau d'arrondissement concerné accompagné des documents requis pour le traitement de votre demande.

NOTE : L'absence de documents essentiels et l'absence de paiement ont pour conséquence de mettre le dossier en suspens.